

Image not found or type unknown



## Droit de rétractation sur acte de notoriété

Par **masatherme**, le **26/07/2015** à **16:30**

Bonjour,

Existe-t-il un droit de rétractation après signature d'un acte de notoriété relatif à une succession ?

D'avance je vous remercie pour vos précisions.

Cordialement.